



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

COMMUNE DE HAUTE-GOULAINÉ
COURRIER ARRIVE

LE 22 MARS 2017

Original à : ASc E
Copie (s) à : JS BL

V. M. P.

Mairie de Haute-Goulainé

Services techniques

À l'attention de Monsieur le Maire

2, rue Victor Hugo

BP 2667

44126 VERTOU CEDEX

Nos réf. : MA-2017-03-0074
Réf. dossier : AS/AD
Dossier suivi par Anthony SEILLER

Nantes, le 8 mars 2017

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier relatif à la modification du PLU n°2 comprenant la suppression d'une zone humide de l'inventaire communal, répertoriée par erreur.

Les membres du bureau de la Commission locale de l'eau ont examiné ce dossier lors de sa réunion du 07 mars 2017.

La zone humide concernée correspond à deux bassins en eau artificiels. Ceux-ci ne sont pas inclus dans l'inventaire des zones humides du SAGE Estuaire de la Loire. Les membres de la CLE soulignent ainsi le caractère erroné de l'inventaire des zones humides annexé au PLU de Haute-Goulainé, pour ces bassins en eau concernés. La demande de suppression de cette zone humide est donc cohérente.

Quant à la modification du PLU, les membres de la CLE ne peuvent se prononcer car ils ne constituent pas une personne publique associée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire